



**Répertoire de programmes de
soutien pour des actions
familles et aînés
en milieu municipal**

Note : Le Carrefour action municipale et famille ne fournit aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, à l'exhaustivité, à la validité ou à l'actualité des renseignements fournis sur ces fiches. En cas de disparité entre ces informations et celles contenues sur le site Internet du ministère ou de l'organisme concerné, ces dernières ont priorité.

TABLES DES MATIÈRES

<u>ACCÈSLOGIS QUÉBEC : AIDE À LA RÉALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX COMMUNAUTAIRES</u>	5
<u>ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES : ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LES ORGANISMES DE LOISIR ET LES MUNICIPALITÉS</u>	6
<u>AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL</u>	7
<u>AIDE À L'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE ET SOCIALE EN HLM</u>	8
<u>AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN DE LA SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC (SOFIL)</u>	9
<u>AIDE AUX PROJETS — ACCUEIL</u>	10
<u>AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE</u>	11
<u>AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DE LA ROUTE VERTE</u>	12
<u>AIDE GOUVERNEMENTALE AU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL</u>	13
<u>AIDE GOUVERNEMENTALE À L'AMÉLIORATION DES SERVICES EN TRANSPORT EN COMMUN</u>	14
<u>AIDE GOUVERNEMENTALE AU TRANSPORT ADAPTE</u>	15
<u>AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN DE LA SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC (SOFIL)</u>	16
<u>AIDE GOUVERNEMENTALE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES (PAGTCP)</u>	17
<u>AIDE GOUVERNEMENTALE AUX MODES DE TRANSPORT ALTERNATIFS À L'AUTOMOBILE</u>	19
<u>ARTS DE LA SCÈNE : AIDE AUX IMMOBILISATIONS</u>	20
<u>CHANTIERS JEUNESSE</u>	21
<u>EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA</u>	22
<u>ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL</u>	23
<u>FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC</u>	24
<u>FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT</u>	25
<u>FONDS DE LUTTE CONTRE LES ACTIVITÉS DE GANGS DE JEUNES</u>	26
<u>FONDS MUNICIPAL VERT</u>	27

TABLES DES MATIÈRES (SUITE)

<u>LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC – VOLET SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE</u>	<u>28</u>
<u>NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂÎNÉS</u>	<u>29</u>
<u>PACTE RURAL</u>	<u>30</u>
<u>PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS : SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS</u>	<u>31</u>
<u>PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS</u>	<u>32</u>
<u>PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS</u>	<u>33</u>
<u>REFECTION DES OUVRAGES D'ART MUNICIPAUX</u>	<u>35</u>
<u>RÉNOVATION QUÉBEC</u>	<u>36</u>
<u>SOUTIEN À DES PROJETS ISSUS DE LA COMMUNAUTÉ EN MATIÈRE DE CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE-ÉTUDES</u>	<u>37</u>
<u>SOUTIEN AUX INITIATIVES VISANT LE RESPECT DES ÂÎNÉS (SIRA)</u>	<u>38</u>
<u>SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES</u>	<u>39</u>
<u>SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES</u>	<u>40</u>
<u>SOUTIEN FINANCIER AU MILIEU DE TRAVAIL EN MATIÈRE DE CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE</u>	<u>42</u>
<u>SUBVENTION POUR VERDIR LES COURS D'ÉCOLE</u>	<u>43</u>

<p>Identification</p> <p>AccèsLogis Québec : aide à la réalisation de logements sociaux communautaires</p>
<p>Description sommaire</p> <p>Encourage le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires pour des ménages à revenu faible ou modeste, ou pour des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers en habitation.</p>
<p>Prestations/Subventions</p> <p>La subvention provenant de la Société d'habitation du Québec (SHQ) varie selon le volet et peut représenter 50 %, 66 % ou 100 % des coûts de réalisation admissibles, selon le cas. Elle prend la forme d'un prêt qui devient progressivement une subvention dans la mesure où l'organisme respecte les conditions de la convention d'exploitation signée avec la SHQ.</p> <p>Des subventions additionnelles sont disponibles dans certains cas, par exemple l'adaptation de logements destinés à des personnes handicapées, les projets situés dans les régions éloignées où les coûts de réalisation sont plus élevés et dans les municipalités dont la population est inférieure à 2 500 habitants : Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Nord-du-Québec.</p>
<p>Ministère ou organisme concerné</p> <p>Société d'habitation du Québec</p> <p>Téléphone : 1 800 463-4315</p> <p>Adresses civiques :</p> <p>QUÉBEC Société d'habitation du Québec 1054, rue Louis-Alexandre Taschereau Aile Saint-Amable, 3^e étage Québec (Québec) G1R 5E7</p> <p>MONTRÉAL Société d'habitation du Québec 500, boul. René-Lévesque Ouest, 5^e étage Montréal (Québec) H2Z 1W7</p>
<p>Lien Internet</p> <p>http://www.habitation.gouv.qc.ca (Onglet <i>Programmes et services</i>)</p>

Identification
Accompagnement en loisir pour les personnes handicapées : assistance financière pour les organismes de loisir et les municipalités
Description sommaire
<p>Fournit une assistance financière aux organismes de loisir et aux municipalités pour leur permettre d'offrir un service d'accompagnement.</p> <p>Ce programme vise à favoriser l'accessibilité des activités de loisir et de sport aux personnes handicapées qui ont besoin d'un accompagnement.</p>
Prestations/Subventions
<p>L'assistance financière s'applique à la rémunération de l'accompagnateur.</p> <p>La date limite pour déposer les demandes se situe à la fin du mois de mars de chaque année.</p>
Ministère ou organisme concerné
<p>Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Direction du loisir — QUÉBEC</p> <p>Téléphone : 418 643-7095 ou 1 866 747-6626</p> <p>Adresse civique : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport Direction du loisir Programme d'accompagnement en loisir (camps de vacances) 200, chemin Sainte-Foy, bureau 4.40 Québec (Québec) G1R 6B2</p>
Lien Internet
http://www.mels.gouv.qc.ca (Onglet <i>Les Programmes</i>)

<p>Identification</p>
<p>Aide à l'amélioration du réseau routier municipal</p>
<p>Description sommaire</p> <p>Permet de contribuer au financement de projets d'amélioration réalisés par les municipalités sur leur réseau. Il vise la réalisation de projets d'amélioration qui permettront d'atteindre des objectifs tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la qualité de la chaussée (travaux sur les couches d'usure, rechargement, etc.); ▪ Amélioration du drainage (remplacement de ponceaux, etc.); ▪ Amélioration de la sécurité des usagers de la route (correction d'une courbe dangereuse, etc.); ▪ Amélioration de la surface de croisement de passages à niveau; ▪ Amélioration de la sécurité aux passages à niveau (systèmes d'avertissement automatique, ajout de signalisation routière).
<p>Prestations/Subventions</p> <p>Cette aide financière est accordée pour l'amélioration de routes municipales.</p> <p>Sont admissibles les travaux et les frais inhérents visant à améliorer la sécurité ou la fonctionnalité de la route sauf l'entretien ou le remplacement d'un équipement.</p>
<p>Ministère ou organisme concerné</p> <p>Ministère des Transports</p> <p>Téléphone : 511 ou 1 888 355-0511</p> <p>Adresse civique : Ministère des Transports 700, boul. René-Lévesque Est, 27^e étage Québec (Québec) G1R 5H1</p>
<p>Lien Internet</p> <p>http://www.mtq.gouv.qc.ca (Onglet <i>Programmes d'aide</i>, Onglet <i>Réseau routier municipal</i>, Onglet <i>Amélioration du réseau routier municipal</i>)</p>

Identification
Aide à l'initiative communautaire et sociale en HLM
Description sommaire
<p>Soutient financièrement la réalisation de projets ponctuels d'actions communautaires ou sociales s'adressant à toute personne vivant en HLM.</p> <p>Les projets soumis doivent reposer sur une démarche concertée, être orientés vers l'action et déboucher sur des résultats concrets.</p>
Prestations/Subventions
<p>Selon le montant demandé, les projets soumis sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Catégorie 1 : 0 à 4 999 \$; ▪ Catégorie 2 : 5 000 \$ à 9 999 \$; ▪ Catégorie 3 : 10 000 \$ à 14 999 \$; ▪ Catégorie 4 : 15 000 \$ à 20 000 \$ maximums. <p>Pour chaque catégorie financière, les projets sont notés selon le respect des critères d'appréciation. Les membres du comité recommandent un montant et s'assurent d'une juste répartition entre les clientèles desservies et entre les régions représentées.</p> <p>Dans le cadre de l'exercice 2010, le budget global s'élevait à 460 000 \$.</p>
Ministère ou organisme concerné
<p>Société d'habitation du Québec</p> <p>Téléphone : 1 800 463-4315</p> <p>Adresse civique : Société d'habitation du Québec 500, boul. René-Lévesque Ouest, 5^e étage Montréal (Québec) H2Z 1W7</p>
Lien Internet
<p>http://www.habitation.gouv.qc.ca (Onglet <i>Programmes et services</i>)</p>

<p>Identification</p> <p>Aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)</p>
<p>Description sommaire</p> <p>Permet le versement d'une aide financière aux organismes de transport en commun visant la réalisation de projets d'infrastructures en matière de transport en commun.</p> <p>A pour principal objectif de créer, principalement dans les six régions métropolitaines de recensement du Québec, des conditions favorisant le transport en commun afin d'en faire le principal mode de déplacement. Il vise à favoriser le maintien, l'amélioration et le développement de réseaux et de services efficaces.</p>
<p>Prestations/Subventions</p> <p>Le budget consacré au transport en commun par la SOFIL est de 504 M\$ pour une période de 5 ans. Le taux de subvention des immobilisations est de 84,5 %.</p>
<p>Ministère ou organisme concerné</p> <p>Ministère des Transports</p> <p>Téléphone : 511 ou 1 888 355-0511</p> <p>Adresse civique : Ministère des Transports 700, boul. René-Lévesque Est, 27^e étage Québec (Québec) G1R 5H1</p>
<p>Lien Internet</p> <p>http://www.mtq.gouv.qc.ca (Onglet <i>Programmes d'aide</i>, Onglet <i>Transport collectif</i>, Onglet <i>Transport collectif des personnes et de la SOFIL</i>)</p>

Identification
Aide aux projets — Accueil
Description sommaire
<p>Voici les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la qualité et augmenter l'offre, dans ses différents secteurs d'intervention sur l'ensemble du territoire québécois, de biens, d'activités ou de services culturels ou de communication ▪ Augmenter le nombre de personnes bénéficiant des biens, activités ou services qui résultent de ces projets. ▪ Secteurs d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lecture et livre; ▪ Patrimoine; ▪ Muséologie; ▪ Arts de la scène; ▪ Pour des projets visant l'éducation et la formation; ▪ Pour des projets visant la jeune relève amateur et le loisir culturel; ▪ Pour des projets visant l'action internationale; ▪ Pour des projets visant l'action régionale et locale; ▪ Pour des projets visant le tourisme culturel.
Prestations/Subventions
<p>La contribution du demandeur à la réalisation de son projet doit équivaloir à au moins 10 % du total des dépenses admissibles, dont pas plus de la moitié en services.</p>
Ministère ou organisme concerné
<p>Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine</p> <p>Téléphone : 1 888 380-8882</p> <p>Adresse civique : Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine 225, Grande Allée Est Québec (Québec) G1R 5G5</p>
Lien Internet
<p>http://www.mcccf.gouv.qc.ca (Onglet Programmes et services, Onglet Aide aux projets — Accueil)</p>

Identification
Aide financière à l'entretien de la Route verte
Description sommaire
A pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable national qu'est la Route verte.
Prestations/Subventions
<p>L'aide financière correspond à 50 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1000 \$/km pour l'entretien des pistes cyclables en site propre; ▪ 750 \$/km pour l'entretien des bandes cyclables et des accotements sur les routes municipales; ▪ 50 \$/km pour l'entretien des chaussées désignées sur les routes municipales. <p>L'autre 50 % des dépenses admissibles, de même que tout montant excédant les maximums admissibles, doit être assumé par le milieu.</p>
Ministère ou organisme concerné
<p>Ministère des Transports</p> <p>Téléphone : 511 ou 1 888 355-0511</p> <p>Adresse civique : Ministère des Transports 700, boul. René-Lévesque Est, 27^e étage Québec (Québec) G1R 5H1</p>
Lien Internet
http://www.mtq.gouv.qc.ca (Onglet <i>Programmes d'aide</i> , Onglet <i>Route verte</i> , Onglet <i>Entretien</i>)

Identification
Aide financière au développement de la Route verte
Description sommaire
<p>Vise à soutenir financièrement le milieu dans le but :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'achever la Route verte, un réseau cyclable de 4 366 kilomètres à l'échelle du Québec, inauguré en 2007, et d'en consolider le développement par l'ajout des tronçons (volet 1); ▪ d'améliorer et de mettre à la norme les tronçons déjà construits de la Route verte (volet 2); ▪ de développer des réseaux cyclables régionaux se greffant à la Route verte (volet 3).
Prestations/Subventions
<p>La subvention couvre jusqu'à un maximum de 25 % des coûts admissibles de conception et de réalisation des projets présentés.</p>
Ministère ou organisme concerné
<p>Ministère des Transports</p> <p>Téléphone : 511 ou 1 888 355-0511</p> <p>Adresse civique : Ministère des Transports 700, boul. René-Lévesque Est, 27^e étage Québec (Québec) G1R 5H1</p>
Lien Internet
<p>http://www.mtq.gouv.qc.ca (Onglet <i>Programmes d'aide</i>, Onglet <i>Route verte</i>, Onglet <i>Développement</i>)</p>

<p>Identification</p> <p>Aide gouvernementale au transport collectif régional</p>
<p>Description sommaire</p> <p>Se divise en trois volets. Le premier volet est destiné au transport collectif en milieu rural. Le second vise une meilleure planification du transport collectif sur le territoire des conférences régionales des élus (CRÉ) et le troisième volet s'adresse au transport interrégional par autocar.</p>
<p>Prestations/Subventions</p> <p>Le Conseil des ministres a approuvé le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional doté d'une enveloppe annuelle de 11 M\$, sur une période de cinq ans (2007-2011). Pour l'année 2011, l'enveloppe est réduite à 7,8 M\$. Le programme se divise en trois volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Volet 1 : 6,2 M\$ pour le développement du transport collectif en milieu rural (La subvention du MTQ est le double de la contribution financière de l'organisme admissible, et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année. Pour obtenir la subvention maximale, les organismes admissibles devront contribuer pour un montant annuel de 50 000 \$ et confirmer le montant de leur participation par l'adoption d'une résolution. La contribution des organismes pourra comprendre la part des usagers); ▪ Volet 2 : 0,6 M\$ pour la planification du transport collectif régional sur le territoire des conférences régionales des élus (La contribution du MTQ est équivalente à celle de la CRÉ pour un maximum de 100 000 \$.); ▪ Volet 3 : 1 M\$ pour le maintien ou le développement de lignes interurbaines de transport par autocar (sur résolution de son conseil, une MRC ou une CRÉ peut recevoir pour chaque projet une somme égale au double de la contribution du milieu local jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année. Une aide financière maximale de 10 000 \$ est également accordée pour la production d'une étude des besoins et de faisabilité d'un projet.).
<p>Ministère ou organisme concerné</p> <p>Ministère des Transports</p> <p>Téléphone : 511 ou 1 888 355-0511</p> <p>Adresse civique : Ministère des Transports 700, boul. René-Lévesque Est, 27^e étage Québec (Québec) G1R 5H1</p>
<p>Lien Internet</p> <p>http://www.mtq.gouv.qc.ca (Onglet Programmes d'aide, Onglet Transport collectif, Onglet Transport collectif régional)</p>

Identification
Aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport en commun
Description sommaire
Soutient les autorités organisatrices de transport en commun (AOT) dans leurs efforts pour accroître l'offre de service de transport en commun à la population.
Prestations/Subventions
<p>Ce programme est en vigueur de janvier 2007 au 31 décembre 2011. Il est doté d'une enveloppe annuelle de 100 M\$, à savoir 98 M\$ pour l'aide à l'amélioration des services et 2 M\$ pour la promotion du transport en commun. Il est à noter que pour l'année 2011, le volet « Promotion du transport en commun » est suspendu.</p> <p>L'aide gouvernementale couvre 50 % des coûts directs d'exploitation associés à l'augmentation nette de l'offre de service d'une AOT. Ainsi, pour chaque dollar investi par le milieu local (municipalité et usagers) dans l'augmentation du niveau de service, le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère des Transports, verse une aide financière de 1 \$.</p>
Ministère ou organisme concerné
<p>Ministère des Transports</p> <p>Téléphone : 511 ou 1 888 355-0511</p> <p>Adresse civique : Ministère des Transports 700, boul. René-Lévesque Est, 27^e étage Québec (Québec) G1R 5H1</p>
Lien Internet
http://www.mtq.gouv.qc.ca (Onglet <i>Programmes d'aide</i> , Onglet <i>Transport collectif</i> , Onglet <i>Amélioration des services en transport en commun</i>)

Identification
Aide gouvernementale au transport adapté
Description sommaire
Soutient le milieu municipal afin de lui permettre d'assurer une certaine mobilité aux personnes handicapées du Québec afin que celles-ci puissent avoir accès aux activités de leur communauté et ainsi favoriser leur pleine intégration sociale.
Prestations/Subventions
<p>Le cadre financier 2009-2012 se traduit d'abord par la détermination d'une contribution de base de la part du Ministère pour chaque service de transport adapté admissible.</p> <p>Pour les quatre années du programme, des mécanismes d'ajustement sont mis en place pour tenir compte des variations des coûts de système, du développement des services et de certains autres éléments qui ne résultent pas de choix locaux.</p> <p>On y prévoit également des modalités plus souples pour les petites communautés non desservies et pour lesquelles la demande ne justifie pas la création d'un service de transport adapté conventionnel.</p>
Ministère ou organisme concerné
<p>Ministère des Transports</p> <p>Téléphone : 511 ou 1 888 355-0511</p> <p>Adresse civique : Ministère des Transports 700, boul. René-Lévesque Est, 27^e étage Québec (Québec) G1R 5H1</p>
Lien Internet
http://www.mtq.gouv.qc.ca (Onglet <i>Programmes d'aide</i> , Onglet <i>Transport collectif</i> , Onglet <i>Transport adapté</i>)

Identification
Aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)
Description sommaire
<p>Permet le versement d'une aide financière aux organismes de transport en commun visant la réalisation de projets d'infrastructures en matière de transport en commun.</p> <p>A pour principal objectif de créer, principalement dans les six régions métropolitaines de recensement du Québec, des conditions favorisant le transport en commun afin d'en faire le principal mode de déplacement. Il vise à favoriser le maintien, l'amélioration et le développement de réseaux et de services efficaces.</p>
Prestations/Subventions
<p>Le budget consacré au transport en commun par la SOFIL est de 504 M\$ pour une période de 5 ans. Le taux de subvention des immobilisations est de 84,5 %.</p>
Ministère ou organisme concerné
<p>Ministère des Transports</p> <p>Téléphone : 511 ou 1 888 355-0511</p> <p>Adresse civique : Ministère des Transports 700, boul. René-Lévesque Est, 27^e étage Québec (Québec) G1R 5H1</p>
Lien Internet
<p>http://www.mtq.gouv.qc.ca (Onglet <i>Programmes d'aide</i>, Onglet <i>Transport collectif</i>, Onglet <i>Transport collectif des personnes et de la SOFIL</i>)</p>

Identification

Aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP)

Description sommaire

Volet exploitation des services de transport en commun :

- A pour objectif général de créer des conditions favorisant le transport en commun, afin d'en faire le principal mode de déplacement, ainsi que le maintien et le développement de réseaux et de services efficaces. Bien que toutes les municipalités soient admissibles à ce programme, il prédomine surtout en milieu périurbain, principalement dans la région de Montréal.
- Plus précisément, ce programme vise à :
 - Soutenir la prise en charge du transport en commun par les municipalités;
 - Améliorer les services, notamment en ce qui a trait à la fréquence et à la desserte;
 - Assurer une plus grande diversité d'activités aux transporteurs privés appelés à agir comme fournisseurs de services auprès des municipalités.

Volet projets d'immobilisations en transport en commun :

- A pour principal objectif de créer, principalement dans les six régions métropolitaines de recensement du Québec, des conditions favorisant le transport en commun afin d'en faire le principal mode de déplacement. Il vise à favoriser le maintien, l'amélioration et le développement de réseaux et de services efficaces.

Prestations/Subventions

Volet exploitation des services de transport en commun :

L'aide financière prend la forme de quatre types de subventions à l'exploitation d'un service de transport :

- La subvention de fonctionnement, dont bénéficient tous les organismes admissibles. Celle-ci équivaut à 40 % des recettes provenant du transport des usagers;
- La subvention spécifique aux laissez-passer mensuels pour les organismes offrant cette catégorie de titre à leurs usagers. Celle-ci est égale au montant de la réduction consentie, jusqu'à 50 % du prix de chaque laissez-passer vendu;
- La subvention destinée aux études ayant pour objet l'évaluation ou la révision de la desserte de transport en commun. Celle-ci peut atteindre 50 % du coût de l'étude, jusqu'à un maximum d'un dollar par habitant du territoire desservi;
- La subvention visant à compenser les recettes en raison de la réduction des tarifs pour les usagers utilisant deux réseaux de transport en commun à l'extérieur du territoire de l'Agence métropolitaine de transport. La subvention est égale à 50 % de la réduction consentie par l'organisme pour chaque laissez-passer vendu.

Prestations/Subventions (suite)

Volet projets d'immobilisations en transport en commun :
le taux de subvention varie selon le type d'immobilisations :

- Autobus et minibus urbains, y incluant les autobus articulés et les minibus de type scolaire (50 %);
- Développement du réseau du métro, du réseau de trains et des autres systèmes de transport rapide – matériel roulant, équipement et infrastructure (100 %);
- Maintien et amélioration des services d'un système de transport rapide (75 %);
- Véhicule de service pour l'exploitation du réseau d'autobus (50 %) et de métro (75 %);
- Biens présentant un caractère innovateur au point de vue technologique : repérage de véhicules, information à la clientèle, priorisation des véhicules, source d'énergie des véhicules, logiciel d'exploitation, délivrance des titres de transport et perception des recettes (75 %);
- Terrain (75 %) (non admissible au programme de la SOFIL);
- Garage, terminus, centre administratif (75 %);
- Voie réservée et stationnement d'incitation à l'utilisation du transport en commun (75 %);
- Équipement et dispositif pour l'exploitation d'un garage ou d'un terminus, et équipement immobilier pour l'exploitation de l'infrastructure et l'information à la clientèle lorsque le garage ou le terminus a au moins 20 ans ou à des fins de mise aux normes pour des raisons de sécurité ou environnementales (75 %);
- Toiture d'un garage, d'un terminus ou d'un centre administratif après 20 ans (75 %);
- Abribus et support à vélo (75 %);
- Modifications visant à améliorer, pour les clientèles à mobilité réduite, l'accès au service régulier de transport en commun (75 %).

Ministère ou organisme concerné

Ministère des Transports

Téléphone : 511 ou 1 888 355-0511

Adresse civique :

Ministère des Transports
700, boul. René-Lévesque Est, 27^e étage
Québec (Québec)
G1R 5H1

Lien Internet

<http://www.mtq.gouv.qc.ca> (Onglet Programmes d'aide, Onglet Transport collectif, Onglet Transport collectif des personnes et de la SOFIL)

Identification
Aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile
Description sommaire
<p>Visé à soutenir les initiatives favorisant les déplacements à pied et à vélo, à aider les employeurs à mettre en place des mesures encourageant leurs employés à opter pour des modes de transport autres que l'automobile en solo et à faire la promotion des modes de transport alternatifs à l'automobile.</p>
Prestations/Subventions
<p>Toutes les subventions correspondent à 50 % des dépenses admissibles. Quatre types de projets sont admissibles aux subventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Confection d'un plan de mobilité active; ▪ Infrastructures et équipements : ▪ Construction d'un lien piétonnier et cyclable entre deux zones séparées par une barrière naturelle ou anthropique; ▪ Construction et implantation d'aménagements, dans des parcours scolaires, visant à ralentir la circulation automobile et à améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes; ▪ Construction de voies cyclables et travaux de remise aux normes; ▪ Construction de stationnements publics pour vélo et implantation de supports pour vélo; ▪ Activités de formation à l'intention des responsables municipaux; ▪ Activités d'éducation, de sensibilisation et de promotion des déplacements actifs auprès de la population.
Ministère ou organisme concerné
<p>Ministère des Transports</p> <p>Téléphone : 511 ou 1 888 355-0511</p> <p>Adresse civique : Ministère des Transports 700, boul. René-Lévesque Est, 27e étage Québec (Québec) G1R 5H1</p>
Lien Internet
<p>http://www.mtq.gouv.qc.ca (Onglet Programmes d'aide, Onglet Transport collectif, Onglet Modes de transport alternatifs à l'automobile)</p>

Identification
Arts de la scène : aide aux immobilisations
Description sommaire
<p>Contribue à l'épanouissement de la vie culturelle dans toutes ses dimensions ainsi qu'au développement économique et social de la communauté québécoise.</p> <p>A pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir les efforts de restauration et de conservation des biens patrimoniaux protégés par la Loi sur les biens culturels ou des biens d'un grand intérêt patrimonial répertoriés dans un inventaire du Ministère; ▪ Maintenir et développer sur l'ensemble du territoire un réseau d'infrastructures adéquates permettant à la fois : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aux artistes et aux artisans ainsi qu'au personnel des médias communautaires et des radios autochtones de disposer d'espaces de travail ou de formation conformes aux standards professionnels ▪ Aux citoyens d'avoir accès à des lieux et à des équipements leur permettant de bénéficier de biens, d'activités et de services touchant la culture et les communications.
Prestations/Subventions
<p>Maximums admissibles pour certains types de biens (/m²)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Musée/Lieux d'interprétation/Bien culturel immeuble protégé ou d'intérêt patrimonial — 5000 \$ ▪ Salle de spectacle de moins de 650 sièges — 5000 \$ ▪ Salle de spectacle de 650 sièges et plus — 6500 \$ ▪ Tous les autres types de biens — 2500 \$
Ministère ou organisme concerné
<p>Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine</p> <p>Téléphone : 1 888 380-8882</p> <p>Adresse civique : Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine 225, Grande Allée Est Québec (Québec) G1R 5G5</p>
Lien Internet
<p>http://www.mcccf.gouv.qc.ca (Onglet <i>Programmes et services</i>, Onglet <i>Programmes et services</i>, Onglet <i>Aide aux immobilisations</i>, Secteur d'intervention : <i>Arts de la scène</i>)</p>

Identification
Chantiers jeunesse
Description sommaire
<p>Chantier de jeunes bénévoles qui réalisent un projet visant à améliorer la vie d'une collectivité.</p> <p>Pour être un partenaire d'accueil, vous devez avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un projet de développement local ou régional structurant; ▪ Le désir d'associer de jeunes bénévoles, durant environ trois semaines, à la réalisation de votre projet; ▪ Un projet de travail bien défini qui mène à des réalisations concrètes produisant des effets durables.
Prestations/Subventions
Travail bénévole.
Ministère ou organisme concerné
<p>Chantiers jeunesse</p> <p>Téléphone : 1-800-361-2055</p> <p>Adresse civique : Chantiers jeunesse 4545, avenue Pierre-De Coubertin Montréal (Québec) H1V 3R2</p>
Lien Internet
http://www.cj.qc.ca

Identification
Emplois d'été Canada
Description sommaire
<p>Est une initiative du gouvernement du Canada qui accorde un soutien financier aux employeurs qui créent des emplois d'été pour les étudiants. L'initiative est conçue de manière à mettre l'accent sur les priorités locales et aide à la fois les étudiants et leurs communautés.</p> <p>Vise à encourager les organismes sans but lucratif, les employeurs du secteur public, ainsi que les petites entreprises comptant 50 employés ou moins à créer des emplois qui répondent à leurs besoins et qui profitent aux étudiants qui cherchent à acquérir une expérience de travail.</p>
Prestations/Subventions
<p>Les employeurs du secteur sans but lucratif sont admissibles à une subvention pouvant aller jusqu'à 100 % du salaire horaire minimum pour adultes en vigueur dans la province ou le territoire. Les employeurs des secteurs public et privé sont admissibles à une subvention pouvant aller jusqu'à 50 % du salaire horaire minimum pour adultes en vigueur dans la province ou le territoire.</p> <p>Date limite des demandes : Février 2011. Vérifier nouvel appel de projets l'an prochain.</p>
Ministère ou organisme concerné
<p>Service Canada</p> <p>Téléphone : 1 800 935-5555</p>
Lien Internet
<p>http://www.servicecanada.gc.ca (Section <i>Employeurs</i>, Lien <i>Emplois d'été Canada</i>)</p>

Identification
Entretien du réseau routier local
Description sommaire
A pour objectif de verser aux municipalités admissibles, en tenant compte notamment de leur richesse foncière, des compensations financières pour l'entretien du réseau de routes locales 1 et 2.
Prestations/Subventions
<p>En ce qui concerne le volet principal du programme, une somme sera accordée annuellement pour l'entretien des routes. Ce montant correspond à la somme des différences positives, municipalité par municipalité, obtenue par la formule générale suivante : les dépenses imputées pour l'entretien d'été et d'hiver, moins le produit de 0,14 \$ le 100 \$ d'évaluation foncière, divisé par la richesse foncière uniformisée (RFU).</p> <p>La compensation qui peut être versée aux municipalités est calculée en fonction d'un coût moyen d'entretien évalué à 3 800 \$ le kilomètre. Ce montant est toutefois modulé par un indice afin de tenir compte de l'état de la route et du trafic durant l'été pour le réseau transféré, ainsi que des difficultés d'entretien durant l'hiver en raison des conditions climatiques propres aux territoires desservis.</p>
Ministère ou organisme concerné
<p>Ministère des Transports</p> <p>Téléphone : 511 ou 1 888 355-0511</p> <p>Adresse civique : Ministère des Transports 700, boul. René-Lévesque Est, 27^e étage Québec (Québec) G1R 5H1</p>
Lien Internet
http://www.mtq.gouv.qc.ca (Onglet <i>Programmes d'aide</i> , Onglet <i>Réseau routier municipal</i> , Onglet <i>Entretien du réseau routier local</i>)

<p>Identification</p> <p>Fonds Chantiers Canada-Québec</p>
<p>Description sommaire</p> <p>A pour objectifs* de doter les localités ou régions d'infrastructures de services qui peuvent contribuer, entre autres, à leur essor culturel, économique, sportif ou touristique.</p> <p>Sont admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les infrastructures municipales d'eau potable et d'égout; ▪ Les musées; ▪ Les sites patrimoniaux désignés; ▪ Les installations pour les arts d'interprétation; ▪ Les bibliothèques municipales; ▪ Les installations sportives autres que celles utilisées uniquement par des athlètes professionnels; ▪ Les centres de congrès, de foire ou d'exposition; ▪ Les routes, rues, trottoirs, pistes cyclables et allées piétonnes; ▪ Les parcs municipaux, places publiques et mobilier urbain. <p>* Un premier objectif concerne les infrastructures liées à l'eau potable, il n'est pas ici détaillé puisque ce ne sont pas des mesures inscrites dans les PFM.</p>
<p>Prestations/Subventions</p> <p>L'aide financière ne pourra excéder 66 2/3 % du coût maximal admissible.</p>
<p>Ministère ou organisme concerné</p> <p>Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire</p> <p>Téléphone : 418 691-2005</p> <p>Adresse civique : Direction générale des infrastructures 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3</p>
<p>Lien Internet</p> <p>http://www.mamrot.gouv.qc.ca (Onglet <i>Infrastructures</i>, Lien <i>Fonds Chantiers Canada-Québec</i>)</p>

Identification
Fonds conjoncturel de développement
Description sommaire
Les interventions prévues à même le Fonds conjoncturel de développement permettent de soutenir des projets répondant à des situations particulières ou conjoncturelles, lesquels ne pourraient se réaliser sans la contribution de ce fonds. Ce fonds intervient en complément des autres programmes gouvernementaux. Ainsi, le promoteur devra faire la démonstration que son projet a été soumis aux différents programmes en vigueur pouvant permettre une contribution financière.
Prestations/Subventions
L'aide financière accordée prend la forme d'une subvention. Le montant maximal de l'aide est calculé en tenant compte de toute autre aide accordée par le gouvernement du Québec. Le cumul des aides gouvernementales (fédérale et provinciale) ne pourra excéder 90 % des coûts des dépenses admissibles.
Ministère ou organisme concerné
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire S'adresser à la direction régionale du MAMROT de votre territoire.
Lien Internet
http://www.mamrot.gouv.qc.ca (Onglet <i>Développement régional et rural</i> , Lien <i>Fonds conjoncturel de développement</i>)

Identification
Fonds de lutte contre les activités de gangs de jeunes
Description sommaire
Le Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes (FLAGJ) offre du financement pour une période déterminée, sous la forme de subventions et de contributions, pour les initiatives mises en place dans les collectivités qui sont aux prises avec des gangs de jeunes, ou dans les collectivités où il s'agit d'une menace émergente. Le Fonds appuie les initiatives qui ciblent précisément les jeunes dans les gangs ou ceux qui présentent un risque élevé d'adhérer à un gang.
Prestations/Subventions
Aucune donnée. Actuellement, toutes les invitations pour présenter une demande sont échues. Vérifier nouvel appel de projets.
Ministère ou organisme concerné
Le Centre national de prévention du crime (CNPC) de Sécurité publique Canada Téléphone : 1-877-302-6272 Courriel : prevention@ps.gc.ca
Lien Internet
http://www.securitepublique.gc.ca (Onglet <i>Prévention du crime</i> , Lien <i>Programmes de financement</i>)

<p>Identification</p> <p>Fonds municipal vert</p>
<p>Description sommaire</p> <p>Apporte un appui financier à des études de développement durable de collectivité et des projets d'immobilisation qui sont parmi les meilleurs au Canada.</p> <p>Finance trois types d'initiatives : des plans, des études et des projets. Les subventions sont accessibles pour la réalisation de plans de développement durable de collectivité, d'études de faisabilité et d'essais sur le terrain, tandis que les subventions sont jumelées à des prêts pour les projets d'immobilisations .</p> <p>Le financement est attribué dans cinq secteurs d'activité municipale, dont le transport*. Par exemple, les études de faisabilité ou les essais sur le terrain portant sur les sujets suivants sont admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Parcs de véhicules; ▪ Transport collectif; ▪ Transport actif; ▪ Gestion de la demande en transport; ▪ Réseau routier (conçu et exploité de manière à permettre des déplacements sûrs, accessibles et agréables à tous les usagers : piétons, cyclistes, usagers du transport collectif, véhicules à occupation multiple, véhicules privés et véhicules commerciaux). <p><small>* Les 4 autres secteurs (les sites contaminés, l'énergie, les matières résiduelles et l'eau) n'étant pas considérés comme des secteurs habituellement retrouvés dans le cadre des politiques municipales familiales et des aînés, ils ne sont pas détaillés ici.</small></p>
<p>Prestations/Subventions</p> <p>Offre des subventions qui couvrent jusqu'à 50 % des coûts admissibles pour un montant maximum de 350 000 \$, pour entreprendre divers types de plans, les études de faisabilité et les essais sur le terrain.</p> <p>Offre des prêts à des taux inférieurs à ceux du marché, souvent en conjonction avec des subventions, pour mettre en œuvre des projets d'immobilisation. Elle fournit un financement pouvant aller jusqu'à 80 % des coûts de projet admissibles. Le montant maximum des prêts est de 10 millions de dollars et le montant de la subvention peut s'élever jusqu'à 20 % du montant du prêt, le montant maximum étant d'un million de dollars.</p>
<p>Ministère ou organisme concerné</p> <p>Fédération canadienne des municipalités</p> <p>Téléphone : 613 907-6208</p> <p>Adresse civique : Fonds municipal vert Fédération canadienne des municipalités 24, rue Clarence, Ottawa (Ontario) K1N 5P3</p>
<p>Lien Internet</p> <p>http://fmv.fcm.ca</p>

Identification
Logement abordable Québec – Volet social et communautaire
Description sommaire
<p>Offre une aide financière pour stimuler la réalisation de logements communautaires et sociaux destinés aux ménages à revenu faible ou modeste.</p> <p>Permet à des coopératives, des offices d'habitation, des organismes et des sociétés acheteuses à but non lucratif de réaliser des projets d'habitation communautaire et sociale avec une contribution minimale de leur milieu. Ces logements doivent être destinés aux ménages à revenu faible ou modeste, dans les municipalités où le taux d'inoccupation est inférieur à 3 %.</p>
Prestations/Subventions
<p>L'aide financière correspond à un pourcentage des coûts de réalisation admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 60 % sont assumés par la Société d'habitation du Québec; ▪ 15 % sont assumés par le milieu. <p>Cette aide financière porte notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'achat du terrain; ▪ Les honoraires professionnels; ▪ Les travaux de construction ou de rénovation. <p>La contribution du milieu peut provenir de la municipalité participante, d'un organisme charitable, d'une entreprise commerciale, d'une collecte de fonds auprès du public. Elle peut prendre la forme d'une aide financière directe ou de contributions particulières comme le don d'un terrain, un prêt sans intérêts, une corvée ou des services professionnels offerts gracieusement.</p>
Ministère ou organisme concerné
<p>Société d'habitation du Québec</p> <p>Téléphone : 1 800 463-4315</p> <p>Adresse civique : Société d'habitation du Québec 1054, rue Louis-Alexandre Taschereau Aile Saint-Amable, 4^e étage Québec (Québec) G1R 5E7</p>
Lien Internet
<p>http://www.habitation.gouv.qc.ca (Onglet <i>Programmes et services</i>, Onglet <i>Programmes et services</i>. Par ordre alphabétique : <i>Logement abordable Québec Volet social et communautaire</i>)</p>

<p>Identification</p> <p>Nouveaux Horizons pour les aînés</p>
<p>Description sommaire</p> <p>Programme fédéral de subventions et de contributions qui soutient les projets dirigés ou proposés par des aînés qui ont une influence positive sur la vie d'autres personnes et sur leur collectivité.</p> <p>Dans le cadre de ce programme, le gouvernement du Canada prend des mesures visant à permettre aux aînés de transmettre leurs connaissances, leurs compétences et leurs expériences à d'autres.</p> <p>Le programme soutient les projets qui visent à répondre à au moins un des cinq objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir le bénévolat chez les aînés et les membres des autres générations; ▪ Faire participer les aînés à leur collectivité par le mentorat; ▪ Accroître la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, y compris l'exploitation financière; ▪ Soutenir la participation sociale et l'inclusion des aînés; ▪ Fournir une aide à l'immobilisation destinée aux nouveaux projets communautaires, aux projets communautaires existants ou aux programmes communautaires pour les aînés.
<p>Prestations/Subventions</p> <p>Les projets communautaires sont admissibles à un financement annuel sous forme de subvention pouvant aller jusqu'à 25 000 \$.</p> <p>Appel de propositions de projets communautaires : lancement prévu à la fin du printemps 2011. La date sera annoncée sur le site Internet, à vérifier.</p>
<p>Ministère ou organisme concerné</p> <p>Ressources humaines et Développement des compétences Canada</p> <p>Téléphone : 1-800-277-9915</p> <p>Adresse civique : Programme Nouveaux Horizons pour les aînés a/s Centre Service Canada Villeray 300 - 1415 rue Jarry Est Montréal (Québec) H2E 3B2</p>
<p>Lien Internet</p> <p>http://www.hrsdc.gc.ca/fra/accueil.shtml (Onglet <i>Politiques et programmes</i>, Sélectionner le programme <i>Nouveaux Horizons pour les aînés</i>)</p>

Identification
Pacte rural
Description sommaire
Entente entre le gouvernement et chacune des MRC ou des instances équivalentes en vue de renforcer et de soutenir le développement des milieux ruraux de son territoire.
Prestations/Subventions
<p>La MRC s'engage à préciser dans un plan de travail, à la suite d'un diagnostic territorial, les initiatives qui lui permettront de soutenir les actions de développement des communautés et d'appuyer les opérations menant à la réalisation de projets.</p> <p>La MRC détermine ses priorités et les territoires d'intervention prioritaires.</p> <p>En contrepartie, le gouvernement s'engage à appuyer la démarche et les initiatives locales de la MRC, notamment en lui confiant la gestion d'une enveloppe budgétaire pour qu'elle puisse mener son plan de travail à bien.</p>
Ministère ou organisme concerné
<p>Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire</p> <p>Téléphone : 418 691-2005</p> <p>Adresse civique : Direction des infrastructures stratégiques — Québec 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3</p>
Lien Internet
http://www.mamrot.gouv.qc.ca (Onglet <i>Développement régional et rural</i> , Onglet <i>Pacte rural</i>)

<p>Identification</p> <p>Programme d'infrastructures Québec-Municipalités : Soutien à la démarche Municipalité amie des aînés</p>
<p>Description sommaire</p> <p>Offrir une aide financière aux municipalités reconnues MADA ou engager dans la démarche MADA du ministère de la Famille et des Aînés pour la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés. Cette aide vise à améliorer la qualité de vie des personnes aînées et, par le fait même, à favoriser le vieillissement actif.</p>
<p>Prestations/Subventions</p> <p>Une enveloppe annuelle de 3 millions de dollars est réservée au financement d'infrastructures répondant aux besoins des personnes aînées, pour les exercices financiers 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013.</p> <p>L'aide financière par projet correspond à 50 % des coûts admissibles pour les municipalités de 3000 habitants et plus et à 80 % pour les municipalités de moins de 3000 habitants.</p>
<p>Ministère ou organisme concerné</p> <p>Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire</p> <p>Téléphone : 418 691-2005</p> <p>Adresse civique : Direction des infrastructures stratégiques — Québec 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3</p>
<p>Lien Internet</p> <p>http://www.mamrot.gouv.qc.ca (Onglet <i>Infrastructures</i>, Lien <i>Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)</i>)</p>

<p>Identification</p> <p>Programme d'infrastructures Québec-Municipalités</p>
<p>Description sommaire</p> <p>Visé à permettre aux municipalités et aux organismes la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures à la faveur d'une aide financière gouvernementale.</p> <p>Les objectifs du programme sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les infrastructures; ▪ Améliorer la qualité de vie; ▪ Améliorer la qualité de l'environnement; ▪ Supporter l'économie. <p>Le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités comporte deux volets : Aqueduc et égout*, projets à incidences économiques, urbaines et régionales.</p> <p><small>* Ne faisant pas partie des mesures des PFM, ne sera pas détaillé ici.</small></p>
<p>Prestations/Subventions</p> <p>L'aide financière des projets du volet 2 correspond à 50 % des coûts admissibles.</p>
<p>Ministère ou organisme concerné</p> <p>Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire</p> <p>Téléphone : 418 691-2005</p> <p>Adresse civique : Programme d'infrastructures Québec-Municipalités 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3</p>
<p>Lien Internet</p> <p>http://www.mamrot.gouv.qc.ca (Onglet <i>Infrastructures</i>, Lien <i>Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)</i>)</p>

Identification

Programme pour le développement des collectivités

Description sommaire

Fournit du financement sous forme de contributions dans le cadre du Partenariat rural du Canada (PRC), une initiative fédérale qui encourage et appuie le développement rural au Canada.

L'objectif du Programme pour le développement des collectivités est d'aider les collectivités dans les régions rurales ou nordiques à travailler ensemble pour atteindre des résultats en relevant les défis et en profitant de leurs possibilités uniques.

Prestations/Subventions

Catégorie de projet 1 — Ateliers

Les projets de la catégorie Ateliers mobilisent la collectivité et les intervenants régionaux et les incitent à travailler ensemble à des initiatives de développement rural ou propre aux régions nordiques, dans des occasions spéciales ou à des séries d'occasions.

Tous les projets d'ateliers doivent être conçus de manière à fournir des résultats tangibles (par exemple: mesure ou plan stratégique, pratiques exemplaires, registre de ressources et trousse) et à rendre compte des prochaines étapes prévues.

Financement disponible

- Peuvent atteindre la moitié des coûts totaux du projet, jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par projet.

Financement disponible pour le nord

- Peuvent atteindre les deux tiers des coûts totaux du projet, jusqu'à concurrence de 30 000 \$ par projet.

Catégorie de projet 2 — Partenariats

Les projets de la catégorie Partenariats rassemblent les collectivités et les intervenants locaux et font la promotion des initiatives de partenariat pour accroître la capacité locale ou établir des approches collaboratives afin de relever les défis et de profiter des possibilités des collectivités rurales et du Nord.

Financement disponible

- Projets régionaux : peuvent atteindre la moitié des coûts totaux du projet, jusqu'à concurrence de 75 000 \$ par projet.
- Projets régionaux pour le nord : le financement peut atteindre les deux tiers des coûts totaux du projet, jusqu'à concurrence de 75 000 \$ par projet.

Prestations/Subventions (suite)

Catégorie de projet 3 — Initiatives de développement rural

Les projets de la catégorie Initiatives de développement rural impliquent les collectivités et les intervenants locaux dans la mise en œuvre d'activités concrètes de développement rural, qui génèrent des avantages tangibles pour les collectivités. Tous les projets doivent fournir des preuves que les activités font partie d'un plan régional ou qu'elles font l'objet d'un vaste consensus au sein d'une localité ou entre plusieurs collectivités.

Financement disponible

- Peuvent atteindre la moitié des coûts totaux du projet, jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par projet.
- Projets nationaux pour le Nord : Peuvent atteindre les deux tiers des coûts totaux du projet, jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par projet.

Catégorie de projet 4 — Acquisition des connaissances

Les projets d'Acquisition de connaissances visent à :

- Accroître les connaissances sur les obstacles au développement des régions rurales et nordiques et les renseignements utilisés pour les supprimer;
- Développer les connaissances sur les lacunes existantes en matière d'accès aux outils et aux renseignements sur le développement des régions rurales et nordiques, et concernant l'utilisation de ces outils et renseignements;
- Trouver de nouveaux outils et renseignements, ou accroître la valeur ou la fonctionnalité des outils et des renseignements existants en les adaptant pour combler les lacunes et surmonter les obstacles liés au développement des régions rurales et nordiques.

Tous les projets doivent transférer les connaissances aux collectivités et aux régions afin de les sensibiliser davantage et d'augmenter la disponibilité et l'accessibilité des renseignements, de l'expertise, des outils et des processus. Les orientations ou les objectifs doivent être validés par les collectivités de la région ou les intervenants régionaux. À ce propos, un rapport de consultation résumant le soutien des collectivités et des intervenants doit être joint au formulaire de demande.

Financement disponible

- Peu atteindre la moitié des coûts totaux du projet, jusqu'à concurrence de 200 000 \$ par projet.

Financement disponible pour le nord

- Peuvent atteindre les deux tiers des coûts totaux du projet*, jusqu'à concurrence de 200 000 \$ par projet.

Ministère ou organisme concerné

Secrétariat aux affaires rurales : Partenariat rural du Canada

Téléphone : 1-888-757-8725

Lien Internet

<http://www.rural.gc.ca> (Onglet Programmes, Lien Programme pour le développement des collectivités, bâtir des partenariats pour les régions nordiques et rurales)

Identification
Réfection des ouvrages d'art municipaux
Description sommaire
Vise la réalisation de travaux relatifs à la réfection des ouvrages d'art situés sur le réseau routier municipal. Les ouvrages d'art admissibles sont les murs de soutènement, les passerelles, les tunnels ainsi que les ponts ferroviaires.
Prestations/Subventions
L'aide financière n'est versée qu'aux municipalités de moins de 100 000 habitants, sauf les territoires des anciennes municipalités qui se sont regroupées et qui ne comptaient pas 100 000 habitants au 31 décembre 2001. En plus de l'aide financière accordée aux municipalités, le MTQ offre une aide technique et administrative pour la réalisation de certains travaux spécialisés et assume la responsabilité de l'inspection des ouvrages d'art municipaux.
Ministère ou organisme concerné
Ministère des Transports Téléphone : 511 ou 1 888 355-0511 Adresse civique : Ministère des Transports 700, boul. René-Lévesque Est, 27 ^e étage Québec (Québec) G1R 5H1
Lien Internet
http://www.mtq.gouv.qc.ca (Onglet <i>Programmes d'aide</i> , Onglet <i>Réseau routier municipal</i> , Onglet <i>Réfection des ouvrages d'art municipaux</i>)

<p>Identification</p> <p>Rénovation Québec</p>
<p>Description sommaire</p> <p>Appuie les municipalités qui veulent se doter de programme visant l'amélioration des logements et du milieu bâti dans les secteurs résidentiels dégradés. S'adresse autant aux grandes agglomérations qu'aux petits et moyens centres urbains.</p> <p>Un propriétaire demeurant dans un milieu urbain pourrait donc bénéficier d'une aide financière pour réaliser ses projets de rénovations si sa municipalité participe au programme.</p>
<p>Prestations/Subventions</p> <p>Le financement des projets réalisés dans le cadre de programmes municipaux de rénovation résidentielle découlant de Rénovation Québec provient des 3 sources suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> le gouvernement du Québec par l'entremise de la Société d'habitation du Québec (SHQ); la municipalité; le propriétaire du bâtiment visé. <p>La municipalité et la SHQ se partagent le coût de la subvention allouée au propriétaire. La part de la contribution gouvernementale défrayée par la SHQ varie selon la nature des interventions municipales choisies.</p> <p>En général, le propriétaire assume au moins le tiers du coût des travaux reconnus.</p> <p>Une coopérative ou un organisme d'habitation à but non lucratif contribue pour au moins 25 % du coût des travaux.</p>
<p>Ministère ou organisme concerné</p> <p>Société d'habitation du Québec — QUÉBEC</p> <p>Téléphone : 1 800 463-4315</p> <p>Adresse civique :</p> <p>Société d'habitation du Québec 1054, rue Louis-Alexandre Taschereau Aile Saint-Amable, 4^e étage Québec (Québec) G1R 5E7</p>
<p>Lien Internet</p> <p>http://www.habitation.gouv.qc.ca (Onglet <i>Programmes et services</i>, Onglet <i>Programmes et services</i>. Par ordre alphabétique : <i>Rénovation Québec</i>)</p>

<p>Identification</p> <p>Soutien à des projets issus de la communauté en matière de conciliation travail-famille-études</p>
<p>Description sommaire</p> <p>Appuie les milieux de vie en favorisant l'émergence de projets structurants au sein des communautés en vue d'apporter des solutions concrètes et durables aux besoins des travailleuses et des travailleurs, des étudiantes et des étudiants, qui ont des enfants ou qui doivent s'occuper d'un proche parent malade ou en perte d'autonomie.</p>
<p>Prestations/Subventions</p> <p>Le soutien financier prend la forme d'une subvention non récurrente pour une seule année. Il s'agit d'un soutien incitatif, versé comme complément à la contribution financière de l'organisme demandeur et du ou des partenaires. La subvention du MFA représente un maximum de 75 % des dépenses admissibles et ne peut dépasser 50 000 \$ par projet et par organisme.</p> <p>Date limite du dépôt des projets : 17 décembre 2010. Vérifier si nouvel appel de projets.</p>
<p>Ministère ou organisme concerné</p> <p>Ministère de la Famille et des Aînés : Secrétariat aux aînés</p> <p>Adresses civiques et téléphones :</p> <p>Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec 750, boulevard Charest Est, bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7 Tél. : 1 866 640-9919</p> <p>Direction régionale du Centre et du Sud du Québec 210, place Charles-Lemoyne, 6^e étage, bureau 6.02 Longueuil (Québec) J4K 2T5 Tél. : 1 866 640-9917</p> <p>Direction régionale de l'Ouest et du Nord du Québec 1760 A, boulevard Le Corbusier Laval (Québec) H7S 2K1 Tél. : 1 866 640-9918</p> <p>Direction régionale de Montréal 600, rue Fullum, 6^e étage Montréal (Québec) H2K 4S7 Tél. : 1 800 363-0310</p>
<p>Lien Internet</p> <p>http://www.mfa.gouv.qc.ca (Section <i>Organismes</i>, Onglet <i>Programme de soutien à des projets issus de la communauté en matière de conciliation travail-famille-études</i>)</p>

<p>Identification</p> <p>Soutien aux initiatives visant le respect des aînés (SIRA)</p>
<p>Description sommaire</p> <p>Permet de soutenir financièrement des organismes qui offrent des activités et des services aux aînés. Il vise à supporter des initiatives locales, régionales et nationales favorisant l'accroissement du respect à l'égard des aînés afin d'améliorer leur bien-être.</p> <p>Orientations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le soutien des proches aidants; ▪ La protection des aînés vulnérables et leur information; ▪ La lutte contre les abus et la maltraitance; ▪ La prévention du suicide; ▪ La lutte contre les stéréotypes et les préjugés; ▪ La promotion des saines habitudes de vie; ▪ Diffuser une meilleure information sur les services et les programmes offerts aux aînés; ▪ La participation des citoyens dans la communauté. <p>Le volet 2 (Soutien aux initiatives de développement) s'adresse aux municipalités ou MRC; le Secrétariat aux aînés procède par appels de projets. Dernier appel de projets a pris fin le 17 septembre 2010, vérifier si nouvel appel de projets.</p>
<p>Prestations/Subventions</p> <p>L'aide annuelle maximale par projet ne peut excéder les montants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 80 000 \$ pour les projets régionaux; ▪ 40 000 \$ pour les projets locaux. <p>L'aide accordée ne peut aller au-delà de 90 % des coûts totaux du projet.</p>
<p>Ministère ou organisme concerné</p> <p>Ministère de la Famille et des Aînés : Secrétariat aux aînés</p> <p>Téléphone : 418 646-1084 (volet Soutien aux initiatives de développement)</p> <p>Adresse civique : Soutien aux initiatives visant le respect des aînés Secrétariat aux aînés Ministère de la Famille et des Aînés 500, Grande Allée Est, 1^{er} étage Québec (Québec) G1R 2J7</p>
<p>Lien Internet</p> <p>http://www.mfa.gouv.qc.ca (Sous la section <i>Organismes</i>, Lien <i>Programme de soutien aux initiatives visant le respect des aînés</i>)</p>

Identification
Soutien aux installations sportives et récréatives
Description sommaire
<p>Visé à permettre, à la faveur d'une aide financière du gouvernement du Québec, la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives.</p>
Prestations/Subventions
<p>L'aide financière ne pourra excéder 50 % du coût maximal admissible, et ce, jusqu'à concurrence de 7,5 M\$ si aucune aide gouvernementale fédérale n'est versée.</p> <p>Date limite des dernières demandes : 31 mars 2010.</p> <p>Le ministre des Finances a confirmé l'ajout d'une somme de 50 millions de dollars au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives. Notez que les règles et les normes de ce programme sont actuellement en cours de finalisation. Elles seront par la suite soumises aux autorités gouvernementales pour approbation. Dans les meilleurs délais suivant cette approbation, un guide et un formulaire de présentation seront publiés sur le site Internet. Vous pourrez dès lors remplir et transmettre le formulaire de présentation de votre projet.</p>
Ministère ou organisme concerné
<p>Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport</p> <p>Téléphone : 1 866 747-6626 ou 1 418 646-2628</p> <p>Adresse civique : Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport 200, chemin Sainte-Foy, bureau 4.40 Québec (Québec) G1R 6B2</p>
Lien Internet
<p>http://www.mels.gouv.qc.ca (Onglet <i>Loisir et sport</i>, Onglet <i>Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique</i>, Onglet <i>Programme de soutien aux installations sportives et récréatives</i>)</p>

Identification

Soutien aux politiques familiales municipales

Description sommaire

Offre un soutien financier et technique aux municipalités de moins de 100 000 habitants et aux MRC qui désirent se doter d'une politique familiale ou mettre à jour une politique familiale existante. Plus ou moins 15 mois après l'adoption de leur politique familiale, un soutien technique est également offert aux municipalités et aux MRC pour les accompagner dans la mise en œuvre de leur plan d'action.

Prestations/Subventions

Soutien financier :

Si la municipalité présente une demande individuelle, le soutien financier offert varie en fonction de la taille de la municipalité, et ce, jusqu'à concurrence d'un plafond maximal fixé par le Ministère. Seule une partie des dépenses est admissible, et une partie des frais totaux doit être assumée par la municipalité qui présente une demande de financement.

- *Pour les municipalités de moins de 3 000 habitants*
 - 80 % des dépenses admissibles pour une subvention maximale de 12 000 \$ pour l'élaboration d'une politique familiale et du plan d'action;
 - 80 % des dépenses admissibles pour une subvention maximale de 5 000 \$ pour une mise à jour de la politique familiale et du plan d'action.
- *Pour les municipalités de 3 000 à 34 999 habitants*
 - 50 % des dépenses admissibles pour une subvention maximale de 12 000 \$ pour l'élaboration d'une politique familiale et du plan d'action;
 - 50 % des dépenses admissibles pour une subvention maximale de 6 000 \$ pour une mise à jour de la politique familiale et du plan d'action.
- *Pour les municipalités de 35 000 à moins de 100 000 habitants*
 - 50 % des dépenses admissibles pour une subvention maximale de 25 000 \$ pour l'élaboration d'une politique familiale et du plan d'action;
 - 50 % des dépenses admissibles pour une subvention maximale de 12 500 \$ pour une mise à jour de la politique familiale et du plan d'action.

Un soutien additionnel de 500 \$ est offert par municipalité pour celles qui se regroupent sans le soutien de la MRC pour une mise en commun de certaines ressources matérielles ou humaines.

Prestations/Subventions (suite)

- *Pour les MRC*
 - 15 000 \$ à la MRC pour assurer un rôle de coordination auprès des municipalités locales participantes et pour élaborer son plan d'action;
 - 7 500 \$ à la MRC pour assurer un rôle de coordination auprès des municipalités locales participantes et pour mettre à jour son plan d'action.
- *Pour les municipalités locales participantes*
 - 5 000 \$ à chacune des municipalités locales participantes pour l'élaboration de la politique familiale et du plan d'action indépendamment de sa taille et pour collaborer à certaines activités avec la MRC;
 - 2 500 \$ à chacune des municipalités locales participantes pour la mise à jour de la politique familiale et du plan d'action indépendamment de sa taille et pour collaborer à certaines activités avec la MRC.

Soutien technique :

Un soutien technique est offert dans le cadre du programme pour aider les municipalités et les MRC à chacune des étapes du processus d'élaboration, de mise en œuvre et de mise à jour de leur politique familiale et du plan d'action. Ce soutien est dispensé par le Carrefour action municipale et famille (CAMF). Le nombre d'heures et de sessions d'accompagnement est variable d'une étape à l'autre.

Appel de projets terminé actuellement, vérifier nouvel appel de projets sur le site Internet.

Ministère ou organisme concerné

Ministère de la Famille et des Aînés : Secrétariat aux aînés

Téléphone : 1 877 216-6202

Adresse civique :

Bureau des renseignements
Direction des communications Ministère de la Famille et des Aînés
425, rue Saint-Amable, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Lien Internet

<http://www.mfa.gouv.qc.ca> (Sous la section *Organismes*, sélectionner *Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés*)

<p>Identification</p> <p>Soutien financier au milieu de travail en matière de conciliation travail-famille</p>
<p>Description sommaire</p> <p>Visé à améliorer la qualité de vie des travailleuses et des travailleurs, tout en tenant compte des réalités des milieux de travail.</p> <p>Visé à encourager les milieux de travail à instaurer des pratiques de gestion et des mesures de conciliation travail-famille, tant dans les secteurs à prédominance masculine que féminine.</p>
<p>Prestations/Subventions</p> <p>Le soutien financier prendra la forme d'une subvention directe (contribution non remboursable). Il s'agit d'un soutien incitatif de la part du Ministère, versé comme complément à la contribution financière de l'entreprise; cette dernière devra donc s'engager à assumer la partie des dépenses non couverte par la subvention. La nature du soutien financier varie selon la partie du volet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Partie I Planification (aide professionnelle spécialisée) <ul style="list-style-type: none"> ▪ 50 % des dépenses admissibles, pour un maximum de 4 000 \$ ▪ Partie II Implantation (aide professionnelle spécialisée) <ul style="list-style-type: none"> ▪ 50 % des dépenses admissibles, pour un maximum de 5 000 \$ ▪ Partie III Participation active <ul style="list-style-type: none"> ▪ 100 % des dépenses admissibles, pour un maximum de 1 000 \$ <p>Ce soutien financier peut atteindre un maximum de 10 000 \$ par entreprise et par période d'une année. Sous réserve des règles gouvernementales en vigueur, les entreprises proposant des projets jugés exceptionnels pourraient obtenir une aide financière supérieure.</p> <p>Tout soutien financier gouvernemental cumulé ne peut excéder 75 % des dépenses totales du projet.</p> <p>Les projets seront acceptés sous réserve des disponibilités budgétaires du Ministère pour l'année financière en cours.</p> <p><small>* Les entreprises sont invitées à contacter le ministère de la Famille et des Aînés avant le dépôt de leur projet afin d'obtenir tout le soutien nécessaire dans la présentation de leur demande. Les dossiers incomplets ne seront pas analysés.</small></p>
<p>Ministère ou organisme concerné</p> <p>Ministère de la Famille et des Aînés : Secrétariat aux aînés</p> <p>Téléphone : 418 643-6774</p> <p>Adresse civique : Ministère de la Famille et des Aînés Direction de la recherche et du développement des politiques 425, rue Saint-Amable, 4^e étage Québec (Québec) G1R 4Z1</p>
<p>Lien Internet</p> <p>http://www.mfa.gouv.qc.ca (Section <i>En un clic</i>, Onglet <i>Programme et mesures du Ministère</i>, Lien <i>Programme de soutien financier au milieu de travail en matière de conciliation travail-famille</i>)</p>

Identification
Subvention pour verdir les cours d'école
Description sommaire
La classe verte Toyota Evergreen aide les écoles à aménager des salles de classe en plein air pour offrir aux élèves un lieu respirant la santé où ils peuvent jouer, apprendre et acquérir un réel respect envers la nature.
Prestations/Subventions
<p>Montant offert :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 500 \$ à 3 500 \$ pour les écoles; ▪ 500 \$ à 2 000 \$ pour les garderies. <p>Le financement pour les écoles au Québec a été épuisé; les écoles au Québec sont encouragées à soumettre les demandes en septembre 2011.</p>
Ministère ou organisme concerné
<p>Evergreen Alix Aylen Administratrice du programme de subvention</p> <p>Téléphone : 1-888-426-3138, poste 312</p> <p>Courriel : aaylen@evergreen.ca</p>
Lien Internet
http://www.evergreen.ca (Onglet <i>Programmes</i> , Onglet <i>Verdissement des cours d'école</i>)